

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DFPE 349 Subvention et convention l'association Strata'j'm Paris pour le fonctionnement de sa ludothèque Maison des Jeux, et son animation jeux boulevard Davout (20^e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 24.000 euros à l'association « Strata'j'm Paris » (20^e) ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 3 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Strata'j'm Paris » (20^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 24.000 € est attribuée à l'association « Strata'j'm Paris » (33381/2013_05560-2013_02955).

Article. 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.